

Synthèse des observations du public

Décisions n° 2020-DC-0691 du 28 juillet 2020 autorisant la mise en service de l'installation nucléaire de base n° 173, dénommée Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (Iceda), exploitée par EDF sur le site du Bugey, dans la commune de Saint-Vulbas (département de l'Ain)

Décision n° CODEP-CLG-2020-039406 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 juillet 2020 fixant à EDF des prescriptions relatives à l'exploitation d'Iceda (INB n° 173) sur le site du Bugey

Soumises à participation du public du 2 juin 2020 au 2 juillet 2020 sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire

La consultation du public sur les décisions susmentionnées a été menée par voie électronique sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin au 2 juillet 2020. Vingt-quatre contributions ont été formulées.

PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS

Sur le plan méthodologique, ayant reçu plusieurs remarques portant sur la durée de la consultation, l'ASN a pris la décision d'allonger la durée de la consultation, initialement de deux semaines, à quatre semaines.

Les contributions recueillies ont par ailleurs conduit l'ASN à faire évoluer la présente décision, notamment sur les points suivants :

- rappel de l'encadrement réglementaire des rejets du site du Bugey, en ajoutant, dans les visas de la décision n° 2020-DC-0691, les décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 juillet 2014 n°s 2014-DC-0442 et 2014-DC-0443 ;
- clarification du considérant motivant la prescription [INB 173-5].

Enfin, une demande a été adressée à EDF afin que les données environnementales les plus récentes soient présentées lors de la mise à jour de l'étude d'impact prévue à l'article R. 593-34 du code de l'environnement.